Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026 À 09H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent (e.s) :

Benoit JIMENEZ - Président ; Maurice MAQUIN - Vice-Président ; Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente ; Tony FIDAN - Vice-Président ; Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente ; Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président ; Fabio LUNAZZI - Vice-Président ; Éric BATTAGLIA - Vice-Président ; Nadège FERTÉ - Vice-Présidente ; Cécile CALAS - Vice-Présidente ; Jean SAMAT - Vice-Président ; Cyril MOUGEOT - Vice-Président ; Pédro TRAVISCO - Vice-Président ; Hasan KARADAG - Vice-Président ; Serge BRIANCHON - Vice-Président.

Absent (e.s) excusé (e.s) :

Fernando DE SOUSA - Vice-Président.

Assistai(en)t également :

Éric CHANAL - Directeur Général ; Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe - Administration et Ressources ; Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe - Gestion de Projets.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureau Syndical

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus - Année 2026

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus 2026.

Les membres du Bureau qui participeront au club GEMAPI programmé en Préfecture le vendredi 6 novembre après-midi seront destinataires de l'invitation dès réception de cette dernière par le SIAH. Il s'agit de Maurice MAQUIN, Fabio LUNAZZI, Nadège FERTÉ et Serge BRIANCHON.

Agenda des Élus - Année 2027

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus 2027.

Présentation du service Maitrise d'Œuvre Assainissement

La présentation du service MOE assainissement est effectuée par Daniella BAUDRY, Responsable du service.

Il est rappelé que les réseaux de collecte d'eaux usées regroupent les canalisations (généralement de faible diamètre) qui récupèrent directement les effluents à leur source (habitations, commerces, entreprises). Ces réseaux sont reliés dans chaque commune à un réseau principal de transport.

Les réseaux de transport, permettent ainsi l'acheminement de ces eaux sur de plus longues distances en direction de leur exutoire, à savoir le milieu naturel pour les eaux pluviales ou la station de dépollution pour les eaux usées afin qu'elles soient traitées avant leur rejet dans le milieu naturel. Ces réseaux de plus gros diamètre correspondent aux réseaux « intercommunaux ».

Éric CHANAL précise que le SIAH a mis en place une comptabilité analytique afin de différencier les compétences collecte d'une part et les compétences transport/traitement d'autre part, les financements et le périmètre d'intervention sur le territoire étant différents.

Éric CHANAL indique que la durée de vie des réseaux d'assainissement se situe entre 50 et 70 ans, et varie en fonction de différents critères, dont les matériaux utilisés.

Le taux de renouvellement des réseaux actuellement généré par le SIAH en eaux usées est d'environ 1 % par an, ce qui devrait permettre de constater progressivement une baisse des opérations curatives sur certaines communes dont les réseaux sont très dégradés.

Une carte permettant de visualiser le parcours de l'eau depuis sa collecte jusqu'à son exutoire sera projetée lors du prochain Bureau programmé le 16 novembre.

Procédures

Convention n° 2026-03-07 projet SEMMARIS-AGORALIM sur la commune de Goussainville

Après exposé par Déborah TANGUY, et conformément à la règlementation, le Bureau décide de ne pas donner suite à la demande de la SEMMARIS de signer un accord de confidentialité lui permettant d'accéder, en amont de l'attribution du marché, aux pièces de marché et de participer à la Commission d'Appel d'Offres qui attribuera le marché à l'entreprise qui interviendra sur le projet.

Cette décision va être notifiée par courrier à la Société d'Economie Mixte.

a. Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Définition de critères de marché public et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de mise en sécurité des ouvrages de régulation des bassins des Bourguignons à Ézanville et des Garennes à Fontenay-en-Parisis / Lot n° 1 : Génie civil – ferronnerie / Lot n° 2 : Vannes et électromécanique (Opération n° 527_Relance)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : prix 40 % et valeur technique 60 %.

Définition de critères de marché public et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Saint-Just à Arnouville (Opération n° ARN 227)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : prix 40 % et valeur technique 60 %.

b. Avenants

Signature de l'avenant n° 1 au marché public de prestations de services relatifs au nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-26-01)

Cet avenant porte sur l'intégration d'une prestation complémentaire de balayage et de lavage manuel du sol du restaurant administratif sur toute la durée du marché. Son montant s'élève à 12 333,30 € HT, soit + 4,11 % du marché initial.

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux relatif à la création d'un by-pass et de réhabilitation du réseau d'eaux usées de l'impasse Hoche sur la commune de Goussainville (Opération n° 429Q3)

Le présent avenant a pour objet d'arrêter le montant du marché en prenant en compte, d'une part, les travaux supplémentaires ne figurant pas au marché initial mais nécessaires à l'achèvement des travaux et, d'autre part, les variations de quantités constatées en fin de chantier. Son montant s'élève à 54 788 € HT, soit + 21,69 % du marché initial.

Après exposé par Déborah TANGUY, les membres du Bureau donnent leur accord au Président pour signer l'avenant.

Signature de l'avenant n° 1 au marché public de services de communications électroniques pour la télégestion des équipements automatisés du SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne / Lot n° 1 : Réseau de communication IP et IPVPN (Internet Protocol Virtual Private Network) / Lot n° 2 : Communication mobile M2M (Machine To Machine) - (Marché n° 06-23-39)

Le présent avenant a pour objet de prolonger les prestations de 6 mois supplémentaires pour préparer la fin du réseau 3G et la fin du réseau cuivre. Il est sans incidence financière sur le marché.

Après exposé par Déborah TANGUY, les membres du Bureau autorisent le Président à signer cet avenant.

c. Affaires foncières

Décision n° 26-079 : Acquisition de la parcelle B n° 1010 dans le cadre de l'opération n° 488E (aménagements hydro-écologiques sur les communes de Vémars et Saint-Witz) sur le territoire de la commune de Vémars et appartenant aux Consorts D.

Après exposé par Déborah TANGUY, les membres du Bureau autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1010, d'une superficie de 270 m², sise au lieu-dit « Les Carneaux » à Vémars, pour un montant de 675,00 €.

FINANCES / BUDGETS

Courrier de la CARPF - Réduction des contributions GEMAPI versées aux collectivités pour l'année 2027

Benoit JIMENEZ annonce que par courrier du 26 octobre 2026, signé par la Vice-Présidente aux finances et à la commande publique, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) informe le SIAH d'une évolution des modalités de financement de la GEMAPI pour l'exercice 2027.

Afin de réaliser un programme d'actions de 3 395 000 €, sur le prochain exercice budgétaire, destiné à protéger les populations contre les risques de ruissellement, de coulées de boue et d'inondations, la CARPF prévoit de financer intégralement ce programme par la taxe GEMAPI, sans recours à son budget général ni à l'emprunt.

En conséquence, la participation financière reversée aux autres collectivités sera, unilatéralement, diminuée de 60 % par rapport aux contributions des exercices précédents.

La contribution GEMAPI 2027 sollicitée auprès du SIAH devra ainsi être limitée à 40 % du montant notifié au titre de l'exercice 2026.

La CARPF demande ainsi au SIAH de prendre en compte cette évolution dans l'élaboration de son budget prévisionnel 2027.

Les membres du Bureau échangent sur la forme de ce courrier et sur son impact budgétaire ainsi que sur les projets du SIAH à court et moyen terme en matière de GEMAPI.

ASSAINISSEMENT

Signature de la convention de travaux avec GPA concernant le projet NPNRU PLM/DLM à Villiers-le-Bel

Après exposé par Déborah TANGUY, et sur accord des membres du Bureau, la signature de cette convention, intégrant les travaux restant à réaliser dès 2027, sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité syndical programmé le 14 décembre.

Il est à noter la programmation d'une réunion publique le samedi 28 novembre à 10h00.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion du 21 octobre 2026 avec Monsieur le Maire de Gonesse concernant la planification des travaux sur le Croult (Opération n° 518)

Après exposé par Jean-Pierre LECHAPTOIS et Déborah TANGUY, le Bureau valide le principe de l'intégration de la réalisation de nouvelles places de parking dans le projet de travaux du SIAH. Le surcoût afférent sera porté à connaissance du Bureau lorsqu'il sera connu.

Participation du SIAH à la réunion Trame Verte et Bleue organisée par la CAPV le 16 novembre 2026 à 14h00

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que cette réunion est programmée au complexe sportif d'Ézanville. À cette occasion, le SIAH présentera les travaux de renaturation et de réouverture du Petit Rosne réalisés sur la commune d'Ézanville. Éric BATTAGLIA participera à cette réunion.

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Signature de l'avenant n° 1 au marché public relatif à l'élaboration d'une campagne de mobilisation des acteurs du territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer (Marché n° 14-24-01)

Le présent avenant a pour objet la réaffectation des montants correspondants aux prestations non mobilisées relatives à la non-réalisation de 4 réunions et une newsletter, et à la création d'une campagne de mobilisation supplémentaire. Cette modification est sans incidence sur le montant total du marché, lequel demeure inchangé.

Après exposé par Éric CHANAL, les membres du Bureau autorisent le Président à signer cet avenant.

Fin de la réunion de Bureau à 10h45

Prochaine réunion de bureau lundi 16 novembre 2026 à 09h30